RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ODEADOM

CAHIER DES CHARGES

Relatif à

Étude de faisabilité relative à la création d'une ou plusieurs Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) en Martinique

Date et heure limites de réception des offres :

Le vendredi 27 novembre à 17 heures (fuseau horaire de Paris)

1. Contexte

Le secteur agricole est marqué par la pénibilité du travail, liée notamment aux tâches répétitives et au port de charges lourdes. Cette situation constitue un frein majeur à l'attractivité du métier agricole et à l'installation de nouveaux agriculteurs en Martinique.

Par ailleurs, les jeunes agriculteurs (JA), les nouveaux agriculteurs et les agriculteurs aux moyens plus modestes n'ont pas la possibilité de s'équiper au démarrage de leur activité. En outre, les dossiers de subvention (Fonds européen agricole pour le développement rural – FEADER, défiscalisation…) peuvent prendre du temps et être difficilement mobilisables. En particulier, des besoins ont également été identifiés auprès de l'association des petits planteurs de canne à sucre, qui expriment un besoin fort de mutualisation de matériel.

Ce constat est renforcé par un contexte structurel dégradé :

- Vieillissement de la population agricole (âge moyen des éleveurs supérieur à 60 ans) ;
- Sécheresses récurrentes depuis plusieurs années entraînant une baisse des rendements, une hausse des mortalités des animaux, une baisse de la disponibilité fourragère ;
- Des difficultés sanitaires (tiques, dermatophilose…) ;
- Problématique de la chlordécone affectant les capacités de production animale ;
- Difficultés d'organisation de la récolte de petits planteurs de canne à sucre face au manque de matériel et au vieillissement du matériel existant.

Dans ce contexte, la Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA), portée par les professionnels éleveurs et canniers, apparaît comme un dispositif susceptible de répondre à ces problématiques. La mutualisation de machines et de matériels permet de rationaliser les coûts sur les exploitations agricoles et d'assurer la maintenance préventive et curative du matériel par un personnel expérimenté. Cette démarche contribuerait à la pérennité des exploitations agricoles martiniquaises, à la baisse de la pénibilité et à la professionnalisation du secteur.

Par ailleurs, face au manque de fourrage et aux lourdes conséquences des épisodes répétitifs de sècheresse, la filière canne se mobilise pour récupérer du fourrage dans les parcelles de canne à sucre (herbes, rejetons de canne à replanter). Ces soutiens en période de crise montrent de potentielles synergies entre les filières élevage et canne.

À l'initiative de la Coopérative des éleveurs de Martinique (CODEM), du GEAM (Groupement d'Employeurs Agricoles de Martinique) et de la société d'intérêt collectif agricole (SICA) Canne Union, cette étude est mandatée par la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) de Martinique et l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer (ODEADOM). La CODEM mobilise son réseau d'agriculteurs et assure le lien avec les filières ; le GEAM, en tant que groupement d'employeurs, est le pilote opérationnel de l'étude.

2. Objet de l'étude

2.1. Périmètre de l'étude

Le périmètre de l'étude est défini comme suit :

- **Zone géographique :** l'ensemble du territoire martiniquais ;

- **Productions ciblées :** toutes filières agricoles (élevage, cultures vivrières, cultures spécialisées telles que la canne) ;
- **Public cible :** l'ensemble des agriculteurs martiniquais, qu'ils soient adhérents des coopératives, jeunes agriculteurs en installation ou exploitants indépendants, avec une attention particulière portée à l'association des petits planteurs de canne à sucre du Galion, soutenue par la SICA Canne Union.

2.2. Objectifs de l'étude

L'étude a pour objet d'évaluer la faisabilité de la création d'une ou plusieurs CUMA, adaptée(s) aux besoins des producteurs identifiés. Il s'agit de quantifier et de qualifier le besoin en vue de mettre en place une ou plusieurs coopératives dotées d'une gouvernance et de statuts conformes aux préconisations du Haut Conseil de la Coopération Agricole (HCCA).

L'étude devra notamment :

- Évaluer le nombre d'exploitants ayant besoin de ce ou ces dispositifs de mutualisation
- Identifier le matériel et les équipements adéquats à mutualiser
- Définir les modalités de mise en place de la ou des CUMA ;
- identifier les synergies de mutualisation possibles entre les différentes filières (matériels, moyens humains et/ou financiers…) ;
- proposer un modèle organisationnel et financier pérenne,

À terme, ce ou ces dispositifs devront contribuer à l'amélioration des conditions de travail des agriculteurs, favoriser l'attractivité du métier agricole et soutenir l'installation de jeunes agriculteurs.

2.3. Méthodologie de l'étude

Le prestataire conduira un travail de fond portant a minima sur les points suivants :

- le nombre d'agriculteurs intéressés par la mutualisation de leurs machines et matériels dans le cadre de la CUMA, les matériels concernés et le nombre d'heures de travail ;
- le recensement des entreprises de travaux agricoles, des offres de formation à la réparation de matériels agricoles et de la maintenance des machines ;
- l'organisation de la CUMA : nombre d'adhérents, gouvernance, statuts, règlement intérieur

Pour ce faire, le prestataire devra a minima :

État des lieux et retour d'expérience concernant la mise en place de CUMA en Martinique, Départements et Régions d'Outre-mer et Hexagone : analyse des facteurs d'échec et de succès

- recenser les études et projets en cours ou réalisés sur le sujet ;
- analyser les causes d'échec des expériences passées de CUMA, notamment en Martinique, en particulier au moyen d'entretiens avec une dizaine d'anciens responsables ou membres de CUMA ;
- réaliser un benchmark interrégional (Guadeloupe, La Réunion, Guyane, Hexagone) sur le sujet. Les cas de CUMA en outre-mer pouvant être peu nombreux, le benchmark pourra s'appuyer sur les expériences de l'Hexagone.

Recensement des besoins et de l'offre

- recenser les besoins en matériels et machines auprès d'un échantillon de 40 agriculteurs et de 10 membres du GEAM ;

- recenser les besoins en volumétrie de travaux agricoles ainsi que les missions de travaux;
- recenser les entreprises de travaux agricoles présentes sur le territoire, les machines dont elles disposent et les qualifications de leur personnel ;
- Recenser les fournisseurs de matériels et machines, les concessionnaires et les plateaux techniques (centre de formation) avec leurs grilles tarifaires ;
- Recenser les offres de formation sur la maintenance et la réparation du matériel agricole.

Organisation et modélisation

- élaborer une proposition d'organisation et de gouvernance des ou de la CUMA, conforme aux préconisations du Haut Conseil de la Coopération et au service juridique de la Coopération Agricole ;
- réaliser une modélisation financière prospective sur 3 ans.

Le prestataire réalise la collecte des données avec l'appui des structures suivantes :

- **la DAAF Martinique :** suivi réglementaire ;
- **la Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS) :** appui sur l'emploi agricole ;
- **la Chambre d'agriculture :** recensement des exploitations ;
- **la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) :** appui sur la formation ;
- **la Collectivité territoriale de Martinique (CTM) :** financement ;
- **la Coopération Agricole et le HCCA :** expertise juridique sur le volet CUMA.

L'offre du prestataire devra détailler la méthodologie employée (nombre d'entretiens, d'enquêtes, accès aux données, type d'analyse…). Le prestataire devra justifier, de manière détaillée et argumentée, la démarche et la méthodologie retenues et en apprécier la faisabilité au regard notamment de la disponibilité des données.

Le soumissionnaire proposera dans son offre un calendrier adapté aux méthodes proposées. Ce calendrier devra intégrer les délais prévus entre les réunions du comité technique et les réunions du comité de pilotage (COPIL) et ceux pour la fourniture des différents livrables, en particulier le temps de rédaction.

3. Délais de réalisation de l'étude

Le début de la prestation est fixé dans la convention qui notifie l'attribution de l'étude, pour une durée de 8 mois.

4. Montant

Le **montant maximum de l'étude est de** 45 000 € TTC pour la durée totale de l'étude.

5. Livrables

A minima, le prestataire devra remettre les livrables suivants :

- **Rapport de démarrage** (M+2) : note de cadrage, cartographie des acteurs, plan de collecte validé par le comité de pilotage, benchmark départements et régions d'outre-mer (DROM) – Hexagone, état des lieux et retours d'expérience ;

- **Rapport intermédiaire**, remis lors du comité de pilotage de mi-parcours : résultats du recensement des besoins en matériel et de l'offre, état du marché, premières propositions de gouvernance;
- **Rapport final consolidé** (format Word, version numérique et papier) : modèle organisationnel et financier sur 3 ans, recommandations priorisées, plan d'actions phasé ;
- **Note de synthèse** (8 pages maximum, format Word) : résultats clés, modèle cible, plan d'actions à destination des financeurs et des partenaires ;
- **Résumé de 2 pages** (format Word) comprenant une partie contexte, méthodologie et résultats ;
- **Présentation finale** (format PPT) ;
- **Dossier de création de la ou des CUMA** : selon les modalités retenues, proposition d'organisation de la ou des coopératives avec les statuts, l'assemblée générale constitutive, le règlement intérieur, le prévisionnel sur 3 ans, le nombre d'adhérents, les membres du bureau et du conseil d'administration, la demande d'agrément, le programme d'activité prévisionnel, l'adhésion à la fédération départementale des CUMA, la convention entre la CUMA et le GEAM… ;
- **Annexes** illustrant le dossier, telles que cartographie, tableaux, maquette, comptes rendus de réunions, feuilles d'émargement, logiciels, fiches techniques, diaporamas…

La version provisoire du rapport final et de la présentation finale sera livrée avant le comité de pilotage de restitution. La version définitive sera livrée avant la fin de réalisation de l'étude.

6. Pilotage de l'étude et suivi des travaux

L'étude comportera trois comités de pilotage : un comité de démarrage, un comité de mi-parcours et un comité de fin d'étude pour la restitution. Le comité de pilotage réunit les co-porteurs de la demande (CODEM, GEAM, SICA Canne Union, Association des petits planteurs du Galion) et l'ensemble des partenaires institutionnels : DAAF Martinique, ODEADOM (financeur de l'étude), Chambre d'agriculture, Caisse générale de sécurité sociale (CGSS), FDSEA, syndicat Jeunes Agriculteurs (JA) et CTM. Selon l'ordre du jour, des experts sont susceptibles de participer aux comités de pilotage.

Un comité technique, composé de la DAAF Martinique, du GEAM, de la CODEM et du prestataire, assure le suivi opérationnel de l'étude et valide chaque étape avant présentation au comité de pilotage. Les coopératives pourront être consultées. Les financeurs exercent un droit de regard à chaque étape clé.

Le prestataire assurera la présentation de l'avancée du projet sous forme de diaporamas, et la production de compte-rendu des réunions du comité de pilotage.

Le prestataire pourra en tant que de besoin proposer la tenue de réunions techniques intermédiaires pour réaliser des bilans d'étape le cas échéant.

Le prestataire devra prévoir, en amont de chaque comité de pilotage, un temps de préparation avec les représentants de la DAAF Martinique, du GEAM, de la CODEM et de la SICA Canne Union. Les éléments et les choix à soumettre au comité de pilotage y seront notamment discutés. Les documents devant être présentés au comité de pilotage seront transmis par courriel aux représentants de la DAAF Martinique, de l'ODEADOM et au GEAM, à la CODEM et à la SICA Canne Union au moins une semaine à l'avance.

7. Diffusion des résultats

L'étude sera présentée lors du comité de pilotage de restitution. Les résultats seront transmis au comité de pilotage. L'étude sera publiée sur les sites internet de la DAAF Martinique et de l'ODEADOM.

8. Modalités de réponse à l'appel à manifestation d'intérêt

8.1. Calendrier

- Date limite de dépôt des candidatures : 27 novembre à 17 h, heure de Paris

8.2. Critères de sélection

Critères	Pondération
Prix Note de l'offre = (note maximale (30) x valeur HT de la meilleure offre financière) / valeur HT de l'offre financière analysée	30
Compréhension de la problématique et connaissance du sujet	15
Méthodologie ➔ Méthodes pour réaliser l'État des lieux et retour d'expérience (études existantes, causes d'échec des CUMA passées, benchmark, entretiens) ; 10 ➔ Méthodes pour réaliser Recensement des besoins et de l'offre (matériels, travaux, entreprises de travaux agricoles, fournisseurs, formations, enquêtes) ; 10 ➔ Méthodes pour réaliser des propositions Organisation et gouvernance de la CUMA ; Modélisation financière prospective sur 3 ans. 10 Cohérence globale de la méthodologie et prise en compte des livrables. 10	40
Moyens humains et compétences	15
TOTAL	100

8.3. Modalités de candidature

L'offre des candidats devra comprendre a minima :

1. la présentation générale de la proposition,

2. les coordonnées complètes de la personne déposant officiellement la proposition et de la personne responsable de l'étude,

3. la présentation de la structure candidate,

4. la méthodologie envisagée détaillée,

5. le planning détaillé des actions,

6. les moyens humains impliqués dans l'étude (CV, fonctions dans le projet, nombre de jours prévisionnels consacrés à l'étude…),

7. les moyens techniques et matériels mobilisés,

8. le devis de l'étude,

9. un RIB,

10. un extrait de Kbis de moins de trois mois,

11. tout autre élément jugé pertinent par le déposant.

Des informations détaillées, permettant d'évaluer le contenu concret de la proposition, sont souhaitées (cf. critères de sélection). En cas de proposition impliquant plusieurs partenaires, une seule candidature doit être déposée par la structure porteuse du projet.

Dépôt du dossier

Le dossier de candidature complet sera envoyé par voie électronique, via l'application « France transfert » (francetransfert.numerique.gouv.fr) à : saf.daaf972@agriculture.gouv.fr